

## RENCONTRES SANTÉ-TRAVAIL 2021

# A l'heure de la réforme, une 3<sup>ème</sup> édition sous la bannière de la proximité

Ce 14 octobre 2021, les actuels Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI), futurs Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) selon les termes de la loi du 2 août dernier, ont tenu, partout en France, leur 3<sup>ème</sup> édition des Rencontres Santé-Travail.

**A**utour de la thématique « *Agir au cœur des entreprises pour assurer la santé de demain* », les Services du réseau Présanse, organisés par région ont proposé plus de 70 webinaires abordant leur action auprès de leurs adhérents et leur contribution à la Santé globale des travailleurs, plusieurs faisant intervenir directement des entreprises adhérentes ou des salariés ayant bénéficié d'un suivi sur une thématique précise. Si cet article ne peut pas les citer toutes, on pourra par exemple retenir :

**Illustration de moyens innovants pour réussir le maintien en emploi des salariés, en proximité avec leur Service de santé au travail** (AMI Santé au Travail, Normandie), qui a fait témoigner une entreprise adhérente de la réussite d'actions de maintien en emploi mises en œuvre par le SSTI et ses partenaires.

**Maintien en emploi : parlons cas concrets !** (Bourgogne-Franche-Comté) qui s'est attaché à présenter des enjeux, des dispositifs et un témoignage d'entreprise.

Parmi les autres sujets abordés : le risque chimique dans les entreprises de la métallurgie (Hauts-de-France), le handicap invisible et les situations personnelles handicapantes : regards croisés juridique et médical (Bretagne), ou encore le maintien en emploi d'un salarié en situation d'addiction (Grand Est).

Si la situation sanitaire, qui était celle au moment de choisir les formats, a poussé à privilégier le format en ligne, plusieurs SSTI ont également pu tenir des événements en présentiel.

A ces contenus régionaux et de terrain, s'est ajoutée, comme lors de l'édition 2020, la tenue



L'événement national a, en ouverture, donné la parole à Mme Catherine Deroche, Présidente de la Commission des affaires sociales du Sénat.

d'un événement national, avec la volonté de donner une caisse de résonance médiatique à toutes ces initiatives régionales.

Cet événement national a pris la forme d'une émission retransmise en direct sur internet via la plateforme dédiée, et a, en ouverture, donné la parole au Secrétaire d'Etat aux retraites et à la Santé au travail, M. Laurent Pietraszewski, et à la Présidente de la Commission des affaires sociales du Sénat, Mme Catherine Deroche.

M. Pietraszewski a notamment souligné l'entrée dans une « *médecine de travail de la prévention* », et réaffirmé sa volonté d'une parution des décrets d'application de la loi dans les meilleurs délais : « *Je veux que toutes les conditions qui viennent changer la vie de ceux qui peuvent avoir un souci de Santé au travail soient mises en place avant fin mars 2022* ».



# ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Structurée ensuite en 2 tables rondes digitalisées, l'émission a réuni des représentants des partenaires sociaux signataires de l'Accord National Interprofessionnel de décembre 2020, afin d'évoquer les enjeux liés à l'application de la nouvelle loi et le rôle attendu des SPSTI de façon très concrète, pour une première séquence voulant restituer le point de vue des bénéficiaires et partenaires sociaux. Dans les grandes lignes exprimées : « essayer d'unifier une offre de service sur le territoire » tout en « assurant un vrai service de proximité du SPSTI vers l'entreprise ».

*« Le rôle des SPSTI est primordial car ils sont en proximité avec l'entreprise sur le plan territorial et, par conséquent, avec les salariés. Les branches professionnelles ont un rôle important à jouer, à la fois côté patronal et syndical »,* a souligné Serge Legagnoa, Secrétaire général en charge de la protection sociale Force Ouvrière.

Un second temps a permis d'aborder la contribution des SSTI actuels à la Santé globale des travailleurs, à travers les sujets du maintien en emploi des salariés atteints de maladies chroniques, de la lutte contre les addictions, ou encore de la lutte contre la sédentarité au travail. Professeurs de médecine du travail, chargée de mission de la Mildeca et acteurs de terrain ont ainsi échangé pour amener des éléments de réponse. Le caractère multifactoriel de ces problématiques comme un sujet majeur (les 2 principales substances addictives sont aussi les premiers facteurs de risque de cancer, par exemple), et la majeure partie des enjeux de Santé au travail sont aussi des enjeux de Santé publique.

Au total, plus de 1 000 personnes auront suivi le direct live sur le site, et les nombreux webinaires régionaux auront, pour leur part, rassemblé près de 3 000 visionnages uniques.

L'événement a également été suivi et couvert par plusieurs journalistes représentant un panel presse diversifié (d'Actuel HSE au Monde, en passant par les Echos et la presse spécialisée).



Les participants des tables rondes se sont également prêtés à un temps de questions-réponses avec les journalistes ayant pu venir en présentiel, à l'issue de l'émission.

La conclusion a été laissée à M. Maurice Plaisant, président de Présanse, qui a tenu à soulever un point de vigilance quant à la démographie médicale, mais s'est dit avant tout « confiant et positif ».

*« La loi le confirme : les SSTI, futurs SPSTI sont les premiers acteurs de prévention déployés en proximité des entreprises et des salariés. Leur contribution sur le terrain est essentielle. Les partenaires sociaux et les parlementaires ne s'y sont pas trompés en dédiant la plupart des mesures envisagées à l'amélioration de leur fonctionnement pour garantir un accompagnement cohérent, lisible et efficace des employeurs et des salariés ».*

Un bilan des Rencontres Santé-Travail compilant les remontées des différents SSTI participants, mais aussi les retombées presse, en cours de finalisation à l'heure où s'écrivent ces lignes, sera communiqué prochainement.

En attendant, l'intégralité de l'émission spéciale comme des webinaires et émissions tenus par les Services de santé au travail sont à retrouver en ligne, via Présanse.fr ou directement sur [Rencontres-Sante-Travail-2021.fr](https://www.presanse.fr/rencontres-sante-travail-2021) ■